

QU'EST-CE QU'UN APPRENTI ?

**C'EST UN JEUNE QUI BENEFICIE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL PARTICULIER,
Et qui a entre 16 et 25 ans.**

Pour les **jeunes de 15 ans** dans l'année civile : possibilité de signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du 1er cycle de l'enseignement 2^{aire} ou avoir suivi un DIMA.

❖ STATUT

L'apprenti est désormais **apprenti étudiant des métiers**. La **carte nationale d'apprenti** qui est délivrée à l'élève sur le modèle de la carte d'étudiant lui permet de bénéficier de tarifs réduits.

❖ OBJECTIF

Acquérir un diplôme professionnel (CAP, Bac pro, BTS...) par le biais d'une formation alternée : 2/3 en entreprise; 1/3 en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

❖ DUREE DU CONTRAT

De 6 mois à 3 ans, selon les professions et le niveau de qualification préparé.

❖ QUAND LE SIGNER ?

Dans les 3 mois qui précèdent ou qui suivent la rentrée scolaire. *Le plus souvent entre le 1er juillet et début décembre.*

❖ FORME DU CONTRAT

Le contrat doit faire l'objet d'un écrit, signé par l'employeur et l'apprenti (ou son représentant légal) et enregistré par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

❖ OBLIGATIONS

L'employeur doit assurer la formation pratique de l'apprenti en rapport avec les cours du CFA, et s'engage à lui faire suivre les enseignements du CFA.

L'apprenti doit suivre la formation assurée par le CFA et respecter le contrat de travail.

❖ HORAIRES DE TRAVAIL

L'apprenti âgé de 16 à 18 ans ne peut pas travailler :

- plus de 8 heures par jour
- plus de 35 heures par semaine.

Le temps de formation est compris dans le temps de travail.

❖ CONGES

Congés payés identiques à ceux des salariés de l'entreprise (en général 5 semaines).

❖ SALAIRE

Il est fixé en pourcentage du SMIC 1.466€ (mensuel brut au 1/01/16). Versé par l'entreprise, il varie selon l'âge du jeune, l'ancienneté du contrat et le diplôme préparé.

Par exemple....	Débutant à 16 ans	Débutant à 18 ans	Débutant à 21 ans
1ère année bac Pro	25 % du SMIC 366 €	41 % du SMIC 601 €	53 % du SMIC 777 €
2ème année bac Pro	37% du SMIC 542 €	49% du SMIC 718 €	61% du SMIC 894 €
3ème année bac Pro	65% du SMIC 777 €	65% du SMIC 953 €	78% du SMIC 1143 €

Pour calculer selon votre âge le montant de votre rémunération en fonction du diplôme (CAP, Bac, BTS...) et du secteur professionnel https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms mais aussi : www.lapprenti.com/ pour une information mise à jour et les offres Pôle emploi et www.iledefrance.fr/formation-en-CFA/ pour connaître les places vacantes en CFA, les actions d'information...